

Administrateurs présents - Administrateurs excusés

RÉGION	TITULAIRE	SUPPLEANT
Auvergne-Rhône-Alpes	<b>Union des forêts et des haies Auvergne Rhône Alpes</b> Déléguataire : Sylvie Monier	<b>Fédération régionale des Chasseurs d'Auvergne Rhône Alpes</b> Déléguataire : Marvin Brançon
Bourgogne-Franche-Comté	<b>FNE Bourgogne-Franche-Comté</b> Déléguataire : Anne Lise Thevenin	<b>Fédération départementale des chasseurs du Doubs</b> Déléguataire : Morgane Laithier
Bretagne	<b>Association des Techniciens de Bassins Versants Bretons</b> Déléguataire : Yann Gouez Déléguataire suppléant : Guillaume Masse	<b>Association Eau et Rivières de Bretagne</b> Mandataire titulaire : Guy Le Hénaff Mandataire suppléant : Jean Luc Pichon Déléguataire : Estelle Le Guern
Centre-Val de Loire	<b>Parc naturel régional de la Brenne</b> Mandataire : Dany Chiappero Déléguataire : Corentin Lecouillard	<b>SEPANT (Société d'Études, de Protection et d'Aménagement de la Nature en Touraine)</b> Déléguataire titulaire : Flore Del Rio Déléguataire suppléant : Damien Avril
Corse	<b>Office du développement agricole et rural de la Corse (ODARC)</b> Déléguataire : Carole Anziani	<i>Siège non pourvu</i>
Grand Est	<b>Haies Vives d'Alsace</b> Déléguataire : Amélie Mandel	<b>Parc naturel régional de Lorraine</b> Déléguataire : Vincent Mangeot
Hauts-de-France	<b>Atelier agriculture avesnois Thierache</b> Déléguataire suppléante : Raphaëlle Crombez	<b>UniLaSalle</b> Déléguataire : David Grandgirard
Ile-de-France	<b>Terre et Cité</b> Déléguataire : Alexia Beaujeux	<b>Agrofîle</b> Déléguataire : Antonin Mercier
Normandie	<b>Pépinières Levavasseur</b> Mandataire : Etienne Levavasseur	<b>Fédération des Associations de Boisement de la Manche</b> Mandataire : Pascal Lecaudey
Nouvelle-Aquitaine	<b>Bocage Pays Branché</b> Déléguataire : Etienne Berger	<b>Prom'haies en Nouvelle-Aquitaine</b> Déléguataire : Pierre-Marie Moreau
Occitanie	<b>Arbre et paysage d'Autan</b> Déléguataire : Nathalie Hewison	<b>Arbres et Paysages du Tarn</b> Déléguataire : David Campo
Pays de la Loire	<b>De la haie à la forêt</b> Mandataire : Cyrille Barbé	<b>Sylvagraire</b> Déléguataire : Samuel Legrais
Provence-Alpes-Côte d'Azur	<b>Agroforesteries Provence Alpes Méditerranée</b>	<b>AGROOF SCOP</b> Mandataire : Fabien Liagre Déléguataire : Danièle Ori

	Mandataire : Pierre Sauvat Délégué : Florian Carlet	
--	--	--

COLLEGE	TITULAIRE
Collège 1 Arbre hors forêt	<b>SCIC Mayenne Bois Energie</b> Mandataire : Emmanuel Lelièvre
	<b>Les planteurs volontaires</b> Délégué : Raphaël Mairesse
	<b>AGROECO EXPERT</b> Mandataire : Christophe Sotteau
Collège 2 Agriculture	<b>Chambre régionale d'agriculture de Bretagne</b> Mandataire : Gaëtan Le Seyec
	<b>SOLAGRO</b> Délégué : Frédéric Coulon
	<b>CUMA de CEPVIL</b> Mandataire : Philippe Gruau
Collège 3 Environnement – développement rural	<b>Histoires de paysage</b> Mandataire : Philippe Hirou
	<b>Fédération départementale des chasseurs des Côtes d'Armor</b> Délégué : David Rolland
	<b>L'Escuro, CPIE des Pays Creusois</b> Délégué : Stéphane Vassel

<b>SALARIÉS PRÉSENTS</b>	Catherine Moret, Baptiste Sanson, Paule Pointereau,
--------------------------	---

**Soit 17 sièges représentés par titulaire ou suppléants pour 22 sièges (soit plus du 1/3 des membres conformément aux statuts pour délibérer).**

Réunion par webconférence Zoom de 16h30 à 18h45

**Désignation d'un responsable du temps :** Raphaëlle Crombez

SUJET	À VOIR	TYPE
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désignation « responsable du temps » durant le conseil d'administration – <b>2 min</b></li> <li>- Validation du précédent compte-rendu de CA – <b>3 min</b></li> <li>- Participation comité de suivi étude de faisabilité Institut technique de l'agroforesterie – <b>15 min</b></li> <li>- Suite du séminaire de Villarceaux sur le renforcement des collaborations Inter Réseau Haies – <b>45 min</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décision</li> <li>- Décision</li> <li>- Décision</li> </ul>
Projets	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maquette aides Fonds pour l'Arbre pour l'AAP 25-26 – <b>15 min</b></li> <li>- Bilan agrément BCAE8 et suite des perspectives en lien avec la mise en place du guichet unique – <b>15 min</b></li> <li>- Point d'information sur l'actualité législative – <b>15 min</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décision</li> <li>- Décision</li> <li>- Décision</li> </ul>
Questions diverses	<b>5 min</b>	



### 1. Validation du compte-rendu du conseil d'administration du 30 janvier 2025

#### Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide le compte rendu de la réunion de conseil d'administration du 30 janvier 2025 sans demande de modification.

#### **Modification de la façon de rédiger les comptes rendus :**

*Le compte rendu est rédigé comme un relevé de décision avec une partie sur la prise de connaissance du dossier présenté en séance. Durant la réunion, les débats et discussions feront l'objet d'une prise de note, mais qui ne sera pas retranscrite dans le compte rendu. Cependant si un ou plusieurs administrateurs souhaitent que leur position figure dans le compte rendu, il sera précisé ces éléments dans la conclusion de manière nominative.*

*Le document de suivi du CA intégrant les prises de note des discussions sera mis en ligne sur l'intranet administrateur Réseau Haies France.*

### 2. Participation au comité de suivi d'une étude de faisabilité d'un institut technique de l'agroforesterie

**Point sur lequel doit se positionner le CA :** Agroof va piloter une étude de faisabilité d'un Institut technique de l'agroforesterie, et propose à Réseau Haies France de faire partie du comité de suivi → besoin d'avoir une position et un mandat du CA de Réseau Haies France à ce sujet

#### **Contexte :**

- Arrêt des financements de la Fondation de France (FDF) pour des thèses et post-doc sur l'agroforesterie en 2022, après une dizaine d'années <https://www.fondationdefrance.org/fr/appels-a-projets/recherches-sur-les-agroforesteries>
- Côté FDF, envie de capitaliser sur ce qui a été financé dans le cadre de ces AAP
- Christian Dupraz fait partie du comité d'experts de la Fondation de France. Avec d'autres, il a poussé pour aller plutôt vers une réflexion sur la préfiguration d'un institut technique de l'agroforesterie
- Des discussions en bilatérale ont été engagées entre FDF et Agroof. La réalisation de cette étude de faisabilité/préfiguration a été confiée à Agroof. Fabien Liagre en a informé Réseau Haies France en fin d'année 2024
- Agroof a créé une association dédiée au portage de cette étude = Agroforest'Up
- Le dossier est suivi par Fabien Liagre / Camille Béral
- L'étude portera sur les besoins et durera 2 ans
- NB : acceptation politique de cet ITAF sera difficile à négocier avec l'ACTA et les autres ITA car uniquement un précédent d'ITA non sectoriel = ITAB. Et il a fallu 30 ans pour cette qualification de l'ITAB (1982-2012). Concurrence pour les financements entre ITA.

NB : plus largement, il semble important qu'une réflexion stratégique soit engagée en 2025 au sein de Réseau Haies France sur la recherche (positionnement par rapport au futur AAP des RMT / stratégie d'influence sur les sujets de recherche adressés à la communauté scientifique / lancement de nouveaux projets de recherche ce qui suppose capacité RH à développer pour pouvoir répondre à des AAP / portage de thématique de recherche par les associations régionales Réseau Haies, etc).

→ Ces sujets pourront faire l'objet de discussions à venir à l'occasion de prochains CA

#### Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration donne son accord pour que Réseau Haies France participe au Comité de suivi de l'étude de préfiguration d'un Institut technique de l'agroforesterie confiée à Agroof.

Le conseil d'administration missionne pour suivre ce sujet et en référer régulièrement au bureau et CA :

- Fabien Liagre / Danièle Ori
- Baptiste Sanson

### 3. Suite du séminaire de Villarceaux sur le renforcement des collaborations inter-Réseau Haies

#### RENFORCEMENT DES COLLABORATIONS INTER-RÉSEAU HAIES

Synthèse des travaux du 6 novembre 2024 en séminaire stratégique complétés en commission Vie associative du 14 février 2025

#### 1. Pourquoi renforcer la collaboration entre composantes Réseau Haies ?

- ➔ On rentre dans une nouvelle étape de notre vie associative qui s'inscrit dans l'ancrage des premières 20 années (on fêtera **nos 20 ans** en 2027 !).
- ➔ Les déterminants pour ces **10 prochaines années** sont :
  - **Appel de la haie** + Pacte en faveur de la haie = notre plateforme de discours et sa traduction politique dans le Pacte
  - Une **vie associative** qui s'inscrit dans le cadre de l'ARUP
  - La **structuration régionale du Réseau Haies**, qui est devenue incontournable et qui joue un rôle essentiel, complémentaire de l'échelon national
  - La massification et le **changement d'échelle** (doublement des adhérents Réseau Haies en 4 ans)
  - Un cap des 500 structures adhérentes qui pourrait être passé en 2026, avec un **membrariat qui évolue**
- ➔ **Les acquis = documents du cadre associatif Réseau Haies**
  - Les statuts ARUP de Réseau Haies France : **fait**
  - Les statuts types des associations régionales : **fait**
  - La convention inter-Réseau Haies (= convention de marque) : **fait**
  - Le projet associatif Réseau Haies : **fait, en 2020** mais besoin de réactualiser/préciser la partie « nos valeurs/nos engagements » → demander au CA de confier ce travail à la Commission Vie associative **chantier à ouvrir en 2025 ?**
  - La politique d'adhésion commune (très articulée au travail sur les valeurs) : **en cours, à finaliser au 1<sup>er</sup> trimestre 2025, puis à mettre à jour annuellement, en fin d'année**
  - L'identité commune : **fait**, suite de la déclinaison opérationnelle nouvelle identité en cours
  - Notre histoire commune : enjeu de travailler ce sujet pour que cette mémoire de l'histoire de notre réseau **soit aussi un socle du Réseau Haies ?**

- **Besoin** = dans une phase de forte croissance, **soutenir la cohésion entre composantes du Réseau Haies et renforcer la façon dont nous « faisons réseau »** afin d'avoir un **fonctionnement collectif efficace qui renforce à la fois chacune des associations Réseau Haies et l'ensemble des parties**
- A travailler à l'échelle du niveau élu mais également du niveau salarié
  - Dans le cadre des 5 principes de la convention de marque guidant les relations réciproques entre composantes Réseau Haies

## 2. Pistes de travail pour renforcer la collaboration inter-Réseau Haies

La commission Vie associative propose au CA Réseau Haies France comme orientations 2025-2026 de travailler sur :

- **Chantier A. Poursuite des travaux sur les documents du cadre associatif**
- **Chantier B. Mutualisation d'outils et de ressources**
- **Chantier C. Stratégies régionales (= feuille de route/programme d'actions)**
- **Chantier D. Stratégies d'influence et le plaidoyer**
- **Chantier E. Événements régionaux/inter-régionaux/nationaux**

A cela s'ajoute un besoin de **Formalisation des instances de travail inter-Réseau Haies** (instances de travail inter-Réseau Haies niveau élu ET salarié. C'est le **chantier F**).

Lors de la commission Vie associative du 31 mars, définition des priorités et d'un calendrier de travail 2025-2026.

### → Chantier A : Poursuite des travaux sur les documents du cadre associatif

La commission Vie associative a entamé des travaux sur la politique d'adhésion Réseau Haies<sup>1</sup>. Cette réflexion est très liée à la question des valeurs/engagements du projet associatif Réseau Haies qui ont besoin d'être précisées/réactualisées. Se pose aussi la question de dissocier l'accès aux outils métiers développés par Réseau Haies France de l'adhésion (une analyse a été demandée à notre juriste).

#### Proposition de suites à donner, si mandat du CA Réseau Haies France :

- Finalisation d'une V1 politique d'adhésion
- Mise à jour de la partie valeurs/engagements du projet associatif

### → Chantier B : Mutualisation d'outils et de ressources : ce qui est déjà en place / ce qu'il faut améliorer

- Disposer d'un inventaire des actions faites par les associations régionales avec des coordonnées (enjeu de MAJ régulière)
- Une base de relation contact commune = Odoo **fait**, **mais besoin de renforcer la prise en main**
- Fort besoin de partage de ressources documentaires / supports de présentation / biblio → pose la question de l'outil adéquat **= à discuter pour mieux évaluer les besoins**
- Des outils de communication communs : **fait, mais en cours** **à discuter pour mieux évaluer les besoins**
- Sur la gestion associative : comptabilité, plan de trésorerie, gestion RH (fiche de poste type, outil de suivi des heures, convention collective, etc) **= à discuter pour mieux évaluer les besoins**
- Sur les stratégies de montage de projets, de recherche de financements, **= à discuter pour mieux évaluer les besoins**
- Des outils de pilotage (arbre de décision pour savoir si on s'engage dans des projets)
- Veille commune (juridique, réglementaire, etc) **= à discuter pour mieux évaluer les besoins**

---

- <sup>1</sup> en accord avec l'article 3 « gestion des adhésions et des cotisations » de la **convention de marque Réseau Haies**, il est mis en place une politique d'adhésion, définie annuellement entre toutes les composantes Réseau Haies, pour s'accorder sur les modalités d'instruction des demandes d'adhésion (acceptation ou rejet) en vigueur pour l'année 2025.

- Etc

**Proposition de suites à donner, si mandat du CA Réseau Haies France :**

- Priorisation des besoins en commission Vie associative du 31 mars,
- Choisir certains sujets bien définis, pour permettre des avancées concrètes
- Réfléchir à des propositions opérationnelles en GT salarié, avec remontée et validation en commission,

**→ Chantier C : Les stratégies régionales (feuille de route / programme d'actions)**

On distingue deux groupes avec des besoins différents (cf. CR détaillé en annexe):

- Les associations régionales en activité avec deux salariés ou plus : NOR/HDF/PDL/(OCC)
- Les associations en phase de démarrage, sans salarié ou uniquement mise à disposition : NA/BFC/CVL (+ à venir BRE/GE)

C'est une priorité de travailler à la définition de ces programmes d'actions dans le groupe des nouvelles associations, car c'est un préalable au dépôt de demandes de subvention (dont dépendent des futures embauches, etc).

Dans le groupe des associations en activité, le besoin est différent (l'enjeu est plus de pouvoir prioriser entre des sollicitations nombreuses).

**Proposition de suites à donner, si mandat du CA Réseau Haies France :**

- En 2025 : centrer l'accompagnement de Réseau Haies France sur les associations en démarrage d'activité
- Discuter de l'opportunité d'une réflexion commune entre ces associations ou d'un accompagnement individualisé
- Possibilité de réinvestir et d'améliorer la méthode d'élaboration d'une stratégie de 2022
- En 2026, voir si pertinent d'étendre la réflexion au groupe des associations en activité

**→ Chantier D : Le plaidoyer = construire des stratégies d'influence :**

Ce sujet est connexe au précédent, il en découle = une fois les priorités stratégiques définies, il faut mettre en place une stratégie d'influence pour obtenir des moyens financiers pour mettre en œuvre le projet + obtenir des avancées favorables aux objectifs.

Une très riche matière a été produite lors du séminaire de Villarceaux concernant ce chantier C (cf. CR détaillé).

Ce chantier semble prioritaire et intéresse davantage le groupe des associations déjà en activité.

Pour le groupe des associations en démarrage, ce chantier intéresse aussi (priorité de niveau 2), avec comme enjeu de s'accorder sur les messages principaux à défendre.

Un accompagnement extérieur par des consultants pourrait être apporté (proposition d'appui financier de la Fondation Yves Rocher pour prendre en charge cette dépense).

**Proposition de suites à donner, si mandat du CA Réseau Haies France :**

- En 2025 : centrer l'accompagnement de Réseau Haies France sur les associations déjà en activité qui ont une expérience du travail de plaidoyer et qui ont la capacité de dégager du temps pour réfléchir à ces enjeux,
- Valider les besoins en commission Vie asso du 31 mars sur la base d'un cahier des charges qui permettrait de lancer une consultation,
- Garder des passerelles avec le groupe des associations en phase de démarrage,
- Possibilité de faire de ce sujet le thème du séminaire stratégique Villarceaux 2026 (à valider)

**→ Chantier E : Les événements régionaux / inter-régionaux :**

De nombreuses initiatives très stimulantes sont déjà en place, avec des formats différents selon les régions. Le développement de ces événements souligne combien l'échelon régional est pertinent pour faire réseau, dans une relation de proximité entre les parties prenantes.

NB : Ces orientations rejoignent celles prises en mars 2022 par le CA Afac concernant les événements régionaux (cf. annexe).

**Proposition de suites à donner, si mandat du CA Réseau Haies France :**

- En 2025 : prévoir seulement une réunion en commission Vie associative pour croiser les perspectives d'événements 2025 et 2026 (afin d'éviter les télescopages de date, de mutualiser les expériences réussies, etc)

**→ Chantier F : Formalisation des instances de travail inter-Réseau Haies**

**→ La gouvernance des instances au niveau des élus est bien structurée**

- Le conseil d'administration Réseau Haies France = dans lequel il y a une représentation de toutes les régions via les délégués régionaux : **opérationnel, sera renouvelé entièrement en juin 2025**
- La commission Vie associative = conférence des président.es des associations régionales Réseau Haies + de Réseau Haies France // se réunit régulièrement sur base d'une feuille de route définie par CA Réseau Haies France : **fait, donne de bons résultats, à consolider en augmentant régularité des réunions + présentiel ?**

**→ Des échanges inter salariés dynamiques mais à formaliser**

- Bcp d'échanges au quotidien via slack (= canal de messagerie instantanée) mais pas de cadre et mandat validé (excepté GT Nouvelle identité mais limité dans le temps et sur une thématique restreinte).
- Ce besoin ne va que se renforcer à mesure de la croissance des assos régionales → Vers fin 2025, autant de salariés dans les assos régionales qu'au national): **la formalisation du cadre d'échange entre salariés et son articulation avec le niveau élu = priorité pour 2025**

	Région	NOR	HDF	PDL	OCC	NA	BFC	CVL	BRE	Total
En février 2025	Nbre salariées	3	2	2	2					9
	Nbre mise à disposition					1	1			2
Perspective fin 2025 ?	Nbre salariées	3	2	2	2	1	1			11
	Nbre mise à disposition							1	1	2

Le travail en commission Vie associative est indispensable mais besoin d'avoir aussi un cadre d'échange inter salarié / avec un mandat validé par la commission Vie associative et une articulation avec cette commission Vie associative.

**Proposition de suites à donner, si mandat du CA Réseau Haies France :**

- Faire des propositions en commission Vie associative sur :
  - o Evolution du format de la commission Vie associative (rythme et format des réunions),
  - o Structurer un cadre d'échange inter-Réseau Haies pour le niveau salarié
  - o Penser l'articulation et la complémentarité de ces deux niveaux d'échange

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide le compte rendu du séminaire de Villarceaux concernant le renforcement des collaborations inter-Réseau Haies et donne mandat à la commission Vie associative pour faire des propositions opérationnelles sur les sujets suivants :

Chantier A. Poursuite des travaux sur les documents du cadre associatif

- Chantier B. Mutualisation d'outils et de ressources
- Chantier C. Stratégies régionales (= feuille de route/programme d'actions)
- Chantier D. Stratégies d'influence et le plaidoyer
- Chantier E. Événements régionaux/inter-régionaux/nationaux
- Chantier F. Formalisation des instances de travail inter-Réseau Haies (niveau élu ET salarié)

Parmi les priorités à traiter sont listées (non exhaustivement) :

- la politique d'adhésion en lien avec les évolutions du projet associatif,
- la formalisation du niveau d'échanges salariés,
- appui aux stratégies pour asso en démarrage,
- financement / recherche de mécénat,
- mutualisation sur événements régionaux.

Le besoin d'un appui sur les stratégies d'influence par un consultant extérieur fera l'objet d'un échange au sein de la commission Vie associative qui fera des propositions au CA en ce sens.

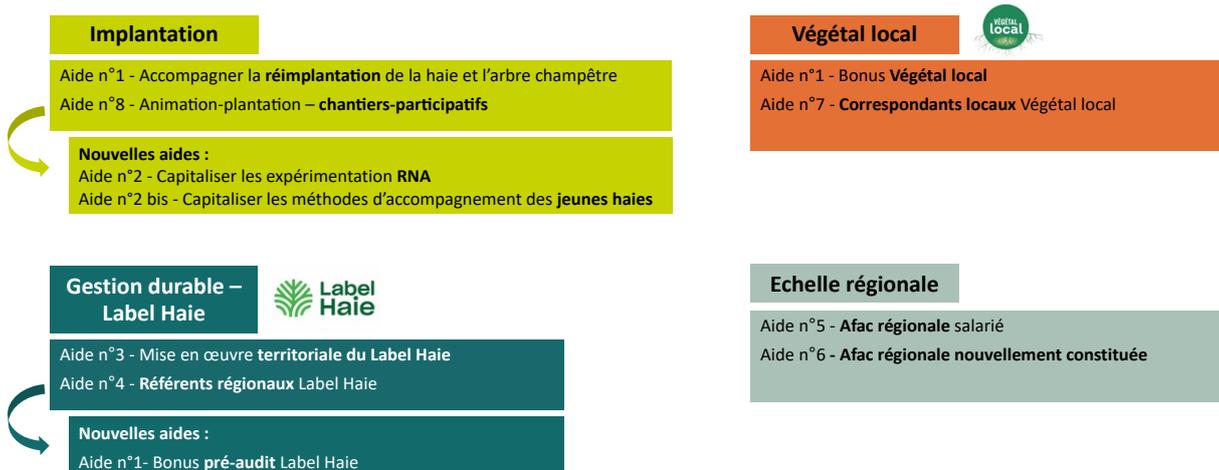
## PROJETS

### 4. Maquette aides du Fonds pour l'Arbre pour l'AAP 25-26

#### a. Enjeux :

- Maintenir un **cadre d'AAP stable** (avec une maquette d'aides maintenues)
- Possibilité de **revoir les montants d'aide forfaitaire** par aides car enveloppe supérieure pour 25-26 en fonction des enjeux identifiés
- **Baisse conséquente des financements publics** (Pacte en faveur de la haie passant de 110M€ à 43M€) pour 2025
- Besoin **d'arrêter le montant des aides pour le CA du Fonds pour l'Arbre** du 13 mars pour l'AAP 25-26 (l'AAP sera lancé avec des **forfaits provisoires** pouvant être **potentiellement réhaussés**)

#### b. Rappel de d'architecture des aides du programme - 24-25



#### c. Enjeux identifiés par aide et propositions de réhausses des aides (retours de la commission Réseau Haies France)

#### Implantation durable :

- Aide 1 – animation territoriale pour la plantation : Risque d'être **davantage sollicité** que l'année dernière car l'aide du **Pacte diminue** même si les projets d'animation sont déposés sur 2 ans / enjeu de soutenir encore la plantation
- Bonus pré-audit Label Haie : une **forte augmentation** des demandes des agriculteurs à prévoir avec l'augmentation du **Bonus Haies à 20€/ha** / Enjeu de formation des auditeurs Label Haie en 2025 avec des Référents régionaux Label Haie opérationnels.
- **Augmentation globale de 5%** pour l'aide 1 et les bonus VL et Audit Label Haie (homogène pour chaque ligne)
- Estimation d'un **passage de 150 à 200 audits** Label Haie mobilisés, soit une 20aine par département.

#### Capitaliser pour innover :

- Aide 2 REX RNA : peu de candidatures car aide trop faible et peu d'expérience en ce domaine / enjeu de pouvoir **tester un protocole commun national de suivi** des expérimentations RNA **en 25-26** (co-financement projet de recherche potentiellement) / forte attente.
- Aide 2 REX jeunes plantation : peu de candidatures car aide trop faible et peu d'expérience en ce domaine / enjeu de **tester les indicateurs jeunes haies du Label Haie**.  
Il faut encourager ces dynamiques de remontées de données et d'expériences.
- **Rehausse de l'aide + 3 000€** si test du protocole de suivi et maintien à 1000€ si seulement remontée d'expérience capitalisation d'expérimentation.

#### Déployer la filière de plants de qualité Végétal local :

- Aide 7 correspondant Végétal local : **stabilité de l'aide**.
- **Maintien à l'identique de l'aide**.

#### Gérer durablement :

- Aide 3 déploiement territorial Label Haie : une aide déterminante pour **stimuler l'envie des territoires** de se lancer dans la thématique gestion durable et du Label Haie.
- **Maintien à l'identique de l'aide**. En termes d'équilibre, c'est important d'avoir l'aide 3 et l'aide 4.
- Aide 4 Référentes régionaux Label Haie : déterminant pour une **année charnière** avec le déploiement de la **V1** du CDC + **Bonus Haies** (enjeu fort de formation / manque de financement public (le Pacte ne soutient pas cette échelle d'action))
- Réhausse de l'aide + 2000€ et augmentation du nombre de Référents Régionaux Label Haie (+2). Mais insuffisant probablement. Enjeu de densifier le nombre de Référents. Éventuellement donner 5k€ pour certains (ceux qui se lancent, ceux qui n'ont pas besoin d'autant car investissement moins important...)

#### Structurer le Réseau :

- Aide 5 et 6 Réseau Haies régionaux avec salariées : besoin de **consolider la croissance** / accompagner le passage en Réseau Haies en 2025 en termes de déploiement de la nouvelle identité/ structurant pour le **passage à l'échelle et fluidifier le lien entre membres** du réseau et tête de réseau / enjeu d'aller mobiliser les Régions (crédits indispensables pour compléter le Pacte) et monter des stratégies.
- Réhausse de l'aide + 5 000€ pour les associations régionales Réseau Haies constituées et de + 2000€ pour les associations régionales Réseau Haies nouvellement constituées. 20k€ permet de financer quasiment 1/2 poste. Sécuriser des postes et avec plusieurs salariés.

#### Maquette budgétaire proposée :

		Total RECETTES PREVI 25-26		857 160 €					
		Répartition par aide		Nombre		Aide forfaitaire		Montant total / aide	
		<b>PLANTATION</b>						<b>Répartition 24-25</b>	
<b>Reconstitution</b>	Aide n°1 - Portage projet haie local, mobilisation, accompagnement technique, suivi pour la plantation de haies			850		231 €		196 350 €	
<b>Végétal local</b>	Aide n°1 bonifiée 1 - Bonus pour les plants de la marque Végétal local			850		42 €		35 700 €	
<b>Restauration</b>	Aide n°1 bonifiée 2 - Bonus pré-audit Label Haie			200		273 €		54 600 €	
<b>Reconstitution</b>	Aide n°2 - REX RNA			8		4 000 €		32 000 €	
<b>Reconstitution</b>	Aide n°2 bis - REX accompagnement à la gestion post-plantation			6		4 000 €		24 000 €	
<b>Végétal local</b>	Aide n°7 - Correspondants locaux Végétal local			19		6 000 €		114 000 €	
<b>Reconstitution</b>	Aide n°8 - Animation-plantation			10		1 956 €		19 560 €	
		<b>Total dépenses</b>						<b>476 210 €</b>	
								<b>427 298,00 €</b>	
		<b>GESTION</b>							
<b>Restauration</b>	Aide n°3 - Mise en œuvre territoriale du Label Haie			16		5 000 €		80 000 €	
	Aide n°4 - Référents régionaux Label Haie			16		10 000 €		160 000 €	
		<b>Total dépenses GESTION</b>						<b>240 000 €</b>	
								<b>197 000,00 €</b>	
		<b>Réseau Haies régionaux</b>							
<b>Afac Régionales</b>	Aide n°5 - Réseau Haie régional constitué			6		20 000 €		120 000 €	
	Aide n°6 - Réseau Haie nouvellement constitué			3		7 000 €		21 000 €	
		<b>Total dépenses Afac Régionales</b>						<b>141 000 €</b>	
								<b>105 000,00 €</b>	
						<b>Total dépenses</b>		<b>857 210 €</b>	
								<b>729 298,00 €</b>	

#### Détail de la répartition des aides par échelle :

	25-26	24-25
<b>Total Aides territoriales</b>	442 210 €	398 298 €
	<b>52%</b>	<b>55%</b>
<b>Total Aides régionales</b>	415 000 €	331 000 €
	<b>48%</b>	<b>45%</b>

#### Enjeux :

- Montrer aux mécènes la **complémentarité avec les aides du Pacte** (en 2025 : taux d'aide baissé à 80%, le 20% d'animation corrélé à l'investissement ne permet pas toujours d'avoir un accompagnement qualitatif et complet, ne permet pas de travailler avec d'autres acteurs (collectivités, Cuma, gestionnaires d'infrastructures...), l'échelon régional pour les référents régionaux Label Haie et Végétal local, l'enveloppe animation risque de ne pas être suffisante...)
- Pour se sécuriser sur le **risque de surfinancement**, une pièce supplémentaire sera demandée : attestation sur l'honneur de non sur-financement. Les aides du Fonds sont une brique qui vient compléter mais en aucun cas un double financement.
- Expliquer que **l'échelon régional est au bénéfice direct des aides territoriales. Maintenir de l'opérationnalité dans les territoires** avec les différentes aides sans tout mettre au régional. Assurer un bon équilibre du budget entre les territoires et les échelons régionaux.
- **Mettre en avant le montant moyen / opérateur** avec enjeu de combinaison des aides. L'aide du Fonds n'est pas une aide à la réalisation mais c'est ce qui permet de travailler qualitativement.

- **Crainte des mécènes de financer du fonctionnement**  et que si le Fonds se retire, risque de faire tomber les postes. Être assez subtile pour montrer les co-financements acquis. Montrer la répartition des  **salariés par structures régionales** .

#### **Calendrier de travail / validation :**

- 8 et 20 janvier : La commission Réseau Haies France s'est réunie à deux reprises pour travailler les scénarios de maquettes financières en fonction des enjeux identifiés
- 13 février : présentation en Bureau de Réseau Haies France
- 27 février : présentation en CA de Réseau Haies France
- 11 mars : Le GT technique du Fonds pour l'Arbre se réunit pour échanger et travailler à partir de ces scénarios de maquettes d'aides travaillés par la commission Afac. Représentants de la commission désignés : David et Françoise (appui Thierry)
- Fin février : Stabilisation des scénarios
- 13 mars : Validation de la maquette financière des aides par le CA – arrêt des forfaits d'aides pour l'AAP en fonction des recettes stabilisées.

#### Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide la maquette des aides du Fonds pour l'Arbre pour l'AAP 2024-2025 et donne mandat aux administrateurs de Réseau Haies France pour défendre cette proposition auprès des instances du Fonds pour l'Arbre.

## **5. Bilan agrément BCAE8 et perspectives des suites en lien avec la mise en place du guichet unique**

### - **Bilan appel à candidature agrément BCAE8**

#### **2024 : 191 agréés** dont :

153 renouvellements

37 nouveaux candidats (sur 54 dossiers étudiés)

#### **2025 : 199 agréés** (dont 2 encore sous conditions)

177 renouvellements

22 nouveaux (33 dossiers étudiés)

#### **Bilan de l'appel à candidatures 2025**

33 dossiers étudiés par 6 membres du jury :

- 13 nouvelles structures candidates ont demandé l'agrément de 14 salariés jamais agréés
- 14 structures déjà agréées ont demandé l'agrément pour 19 salariés qui n'ont jamais été agréés.

#### **Membres du jury :**

Françoise Sire

Françoise Gion (AAAT)

Philippe Hirou (Histoire de paysages)

Alexia Beaujeux (Terre et Cité)

Emilie Mell (Service de l'eau An Dour)

Ronan Tassel (Lannion Trégor)

**Le jury a retenu 22 candidats et refusé 11 candidatures** (dont 2 dossiers en attentes DUBOIS Marie et ALLART Solène informations incomplètes ne permettant pas de juger la candidature). CV à jour avec détails des missions vont être demandés par Isaure puis soumis au jury qui tranchera.

#### Raisons principales des refus :

Manque d'expérience en accompagnement de projet  
Manque d'approche multifonctionnelle

Recommandations du jury pour les personnes refusées :

Acquérir de l'expérience et recandidater l'année prochaine, faire une saison complète de plantation. Suivre dossiers BCAE8 aux côtés de collègues agréments (ou de pairs agréments sur le territoire) d'ici l'année prochaine.

**Prévoir la montée en compétences et formation des agréés :**

Faire un tour des besoins des agréés BCAE8

Refaire un document guide à destination des agréés

Monter une formation > CFPPA intègre dans sa nouvelle formation un module.

Dispositif d'agrément va évoluer avec mise en place du guichet unique lié à l'article 14 de la haie dans la LOA.

**Retours généraux des membres du jury**

6 membres de jury soit 3 binômes : parfait pour 33 dossiers

1h30 de jury : parfait pour 33 dossiers

Très bien préparé : rien à changer pour 2026

Compter 2 heures de travail pour 8 dossiers

**Nouveaux critères d'inéligibilités à poser pour 2026**

Moins d'1 an d'expérience de conseiller

CV pas à jour

- **Guichet unique :**

- **Un cadre national :**

Dans le cadre de la **Loi d'orientation agricole (LOA)** qui a été adoptée le 20 février 2025, il est prévu la mise en place d'une **autorisation unique** associée à un **guichet unique**, sous la forme d'un **portail numérique** (Envergo), **porté par les DDT**, pour instruire les demandes de destruction de haie. Une information sur le **conseil préalable** possible sera associée à ce portail.

Lien vers la plateforme test d'Envergo – guichet unique de l'Aisne :

<https://haie.beta.gouv.fr/simulateur/?department=02>

- **Faire évoluer le dispositif d'agrément BCAE8 :**

Il paraît nécessaire de planifier rapidement et dès maintenant la montée en puissance de l'accompagnement technique de ce guichet unique par le réseau.

Le dispositif d'agrément BCAE8 pour reconnaître les techniciens en capacité d'accompagner un agriculteur dans un projet de destruction puis de replantation de haies dans le cadre de la PAC existe depuis 2016.

Ce **dispositif d'agrément national** pourrait être **étendu à l'ensemble des réglementations** (agrément BCAE8 >> agrément aux réglementations s'appliquant aux haies). Et la liste des agréés pourrait être fournie aux DDT pour figurer sur le portail du guichet unique.

- **Montée en compétence sur la réglementation et formation :**

Cependant, l'élargissement aux autres réglementations demande une **montée en compétence** des techniciens sur tous les textes réglementaires. C'est une des thématiques prioritaires en termes de besoin de montée en compétence qui est ressortie dans l'enquête métier.

Aussi, il est proposé de créer un **module de formation sur la réglementation** des haies. Cette proposition croise la demande montante de plusieurs membres du réseau et le bilan du jury de l'agrément BCAE8 qui juge nécessaire le montage d'une formation.

Ce module pourrait être **co-construit** et **déployé** avec les **associations régionales Réseaux Haies** et d'autres acteurs de la formation (**ex : CFPPA Angers le Fresne, CFPPA de Croigny**).

Ce module de formation pourrait être construit de telle sorte qu'il puisse être **reconnu par une OPCO**, et porté par des organismes agréés (Qualiopi).

Ce module de formation serait destiné à tous les agréés actuels et ouverts à d'autres structures.

Pour concevoir ce nouveau dispositif d'agrément national et de formation lié, il est proposé d'**ouvrir un GT avec les membres volontaires du CA** qui soit circonstancié dans le temps et très opérationnel. En préparation

de ce GT, il est proposé qu'un **travail préparatoire** soit engagé **avec les salariés des associations régionales Réseau Haies**.

- **Webinaire de décryptage :**

Il est proposé d'organiser, dès que les ministères auront stabilisé la procédure d'autorisation unique et de guichet unique, un webinaire de décryptage du guichet unique inscrit dans la LOA.

En trois parties :

- Décorticage juridique des réglementations concernées par Artémisia
- Explication du cadre du guichet unique avec l'intervention des ministères
- Explication du cadre d'agrément et de formation par Réseau Haies France

Relevé de décision :

Le Conseil d'administration valide :

- le principe d'élargissement de l'agrément national BCAE8 à l'ensemble des réglementations ;
- le principe de montage d'un module de formation sur la réglementation associée à l'agrément ;
- l'ouverture d'un GT dédié à ce nouvel agrément national et formation dédiée avec un travail préparatoire réalisé avec les salariés des associations régionales Réseau Haies ;
- l'organisation d'un webinaire de décryptage du guichet unique prévu dans la LOA.

## 6. Point d'information sur les actualités législatives

- **Une loi sur la haie votée au Sénat à l'unanimité**

Il y a près de deux ans, le sénateur Daniel Salmon a proposé une loi (PPL) pour la Préservation et reconquête de la haie (<https://www.senat.fr/leg/ppl24-189.html>).

Un colloque a eu lieu en janvier 2024 au Sénat où sont intervenus plusieurs membres du Réseau Haies France. Cette proposition de loi **été votée à l'unanimité au Sénat**, ce qui est historique, le 30 janvier 2025.

Résultat du scrutin : <https://www.senat.fr/scrutin-public/2024/scr2024-184.html>

Replay de la séance avec l'ensemble des débats via ce

lien : [https://videos.senat.fr/video.5001686\\_679b3b48e8419.seance-publique-du-30-janvier-2025-matin?timecode=9532000](https://videos.senat.fr/video.5001686_679b3b48e8419.seance-publique-du-30-janvier-2025-matin?timecode=9532000) (sur le replay aller à 1h28).

Le rapport du sénateur rapporteur (M.Buis) sur cette loi qui fait suite aux différentes auditions des parties prenantes (dont Réseau Haies France a fait partie) est très intéressant.

Les débats et les messages ont montré que la haie, sa préservation, sa gestion durable et sa valorisation économique sont rentrés au cœur des débats parlementaires avec un réel consensus.

Cette **PPL a été intégrée à la LOA sous forme d'article additionnel à l'article 14** portant sur les haies (véhicule législatif. Cet article additionnel a été **adopté le 11 février**, avec avis de sagesse de la Commission et du gouvernement (qui était initialement défavorable).

**Suite à la Commission Mixte Paritaire** de la LOA 18 février, la PPL a été maintenue.

Suite aux lectures à l'Assemblée nationale le 19 février et le 20 février au Sénat, **la LOA contenant l'article additionnel 14bis A a été définitivement votée** : [https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0992\\_texte-adopte-commission#D\\_Article\\_14\\_bis\\_A](https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/17/textes/l17b0992_texte-adopte-commission#D_Article_14_bis_A).

- **Le crédit d'impôt pour la gestion durable et la restauration des haies**

Le crédit d'impôt, prévu en article 4 de la PPL haie, pour soutenir les agriculteurs financièrement dans leurs actions de gestion durable et de restauration des haies a été retiré pour être proposé en **amendement au Projet de Loi de Finances 2025**. Cet amendement a été co-signé et porté par de nombreux sénateurs de plusieurs bords politiques et avait reçu un avis favorable de Bercy. Ce dernier n'a malheureusement **pas été adopté à l'issue de la CMP (Commission Mixte Paritaire)** du PLF (projet de loi de finance). Ce qui est vraiment dommage et pénalise cette proposition de loi.

Ce crédit d'impôt pourrait être repropo   au **PLF-R** (projet de loi de finance rectificatif) qui aura lieu en avril 2025 tr  s probablement ou au **PLF de 2026**. Plusieurs s  nateurs et d  put  s seraient pr  ts    le porter.

### - **La Loi d'orientation agricole (LOA)**

Apr  s un vote    l'Assembl  e nationale en 2024 avant la dissolution, le d  bat au S  nat s'est termin   le 12 f  vrier 2025. **L'article 14 concernant l'encadrement de la destruction des haies** a   t   adopt  .

L'objectif de cet article 14 repose sur deux principes :

- Un **guichet unique** qui **simplifie** avec une instruction unique pour toute demande et information pour la destruction de haie, instruite par l'autorit   comp  tente de l'  tat (et non d  l  gu      un tiers)
- Et une **autorisation unique** qui **s  curise** juridiquement l'agriculteur qui regroupe toutes les r  glementations sans les   craser, pour s'assurer que le projet de destruction respecte la ou le(s) r  glementation(s) applicables.

Son contenu est **satisfaisant** sur plusieurs points :

- Int  gration de la PPL haie de Daniel Salmon en article additionnel
- Une r  f  rence    la gestion durable des haies qui ne vient pas perturber la d  finition donn  e dans la PPL (pas d'obligation imm  diate de gestion durable, et le fait que les pratiques usuelles ne soient pas consid  r  es comme d  finissant la gestion durable)
- La possibilit   d'informer le p  titionnaire d'un conseil en amont de la destruction via le guichet unique (r  pond en partie au principe d'ERC)

Cependant, la construction du texte n'est -    notre sens - pas **suffisamment aboutie** sur ces points ci :

- Avoir une d  finition de la haie plus englobante pour int  grer les haies alignement d'arbres (et exclure l'intraparcellaire)
- Transformer le « silence vaut accord » en « silence vaut d  saccord »
- Avoir plusieurs coefficients de compensation au sein d'un m  me d  partement en fonction des densit  s de haies vari  es
- Avoir un comit   d  partemental d  finissant ce cadre de compensation int  grateur de toutes les parties prenantes (pas uniquement les   lus de collectivit  s, les repr  sentants agricoles et gestionnaires d'infrastructures)

Cette loi a   t   vot  e le 20 f  vrier 2025 pour des annonces pr  vues au SIA.

### - **Le budget du Pacte en faveur de la haie dans le Projet de Loi de Finances 2025**

D  finitivement vot   par le Parlement le 6 f  vrier apr  s accord de la Commission Mixte, le budget du Pacte en Faveur de la haie serait port      **45M d'  , soit 15M   de plus que les 30M  ** propos  s initialement par le Gouvernement. Une somme qui doit encore   tre confirm  e et qui plus est int  gr  e dans un portefeuille d'actions de la planification   cologique fongibles.

Dans un contexte de tr  s fortes baisses budg  taires (-230 M    pour la ligne 149 du budget dans lequel est le Pacte) dans tous les secteurs, **les haies ont fait l'objet de l'une des rares r  hausses adopt  es** dans le budget final, ce qui montre l'importance accord  e au sujet. Gr  ce    la mobilisation de R  seau Haies France, plusieurs d  put  s et s  nateurs ont port   ces amendements de r  hausse.

Une communication a   t   faite le mardi 11 f  vrier 2025 par mailing pour informer de ces   volutions budg  taires.

### **Les suites :**

- Le MASA va **lancer les AAP animation et investissement fin mars / d  but avril** en r  visant le cadre d'instruction nationale dans un objectif de simplification, d'une meilleure op  rationnalit   et harmonisation des instructions r  gionales des DRAAF. L'ouverture de ces deux AAP assure leur maintien pour l'ann  e 2026.
- R  seau Haies France a eu un **rendez-vous avec les services** fin janvier, pour faire remonter toutes les difficult  s rencontr  es en r  gion (note technique transmise).

- Une analyse pour connaître **la part de structures lauréates des AAP du Pacte en faveur de la haie adhérentes** à Réseau Haies France est en cours. D'autres analyses pourront être faites (ex : nombre d'agrés PGDH, nombre d'agrés BCAE8, nombre d'auditeurs Label Haie...).
  - Négociation et construction du **budget 2026 en avril**. Il faudra donc se réinvestir pour demander un budget conséquent de nouveau.
  - Importance que les Réseau Haies régionaux **mobilisent les Régions** pour obtenir des crédits supplémentaires.
- **Communication par Réseau Haies France**

Compte-tenu de cette riche actualité législative, il est proposé au Bureau, que Réseau Haies France formalise un **communiqué à destination du réseau et de la presse** pour donner un **récapitulatif global** de ces avancées législatives.

Concernant la LOA, il faut prévoir un webinaire de décryptage pour expliciter les incidences opérationnelles avec l'intervention des ministères. Mais il faut attendre l'adoption définitif du texte.

Une communication sera faite sur les RS pour dire que la PPL a été voté dans le cadre de la LOA à l'unanimité (extrait vidéo). Ne pas mettre l'accent sur la LOA. Expliquer que la LOA est un véhicule législatif qui permet de voter rapidement cette PPL. Écrire un petit décryptage didactique.

Décision du conseil d'administration :

Le conseil d'administration valide que Réseau Haies France communiquera son analyse de la séquence Loi d'orientation agricole (à travers un communiqué de presse et un webinaire de décryptage à l'intention des opérateurs du Réseau Haies). Ce communiqué de presse permettra de mettre l'accent sur la PPL D. Salmon, de souligner les avancées positives tout en soulignant les autres réserves sur la LOA.

## QUESTIONS DIVERSES

Pas de questions diverses

Le Président  
Philippe Hirou

Le Trésorier  
Stéphane Vassel